

**Extrait du Procès-Verbal
des Délibérations du Comité Directeur**

**Séance ordinaire du 10 avril 2024
(dix avril de l'an deux mille vingt quatre)**

**sous la présidence de Mme Rachel BAECHTEL,
Déléguée de la Ville de Rixheim.**

Votants (10) :

*Mme Rachel BAECHTEL, Mme Barbara HERBAUT, M. Gilbert FUCHS,
Mme Marie-Madeleine STIMPL, M. Noël MULLER, Mme Pierrette KEMPF,
Mme Emmanuelle BONDUELLE, Mme Catherine SIMON, Mme Denise HERTH,
Mme Silvana GIRARD.*

Procurations de vote (2) :

*M. Gilbert IFFRIG a donné procuration de vote à Mme Denise HERTH,
Mme Sandrine KITTLER WALCH a donné procuration de vote à Mme Silvana GIRARD.*

Secrétariat de séance assuré par :

M. Patrice WINDHOLTZ, Attaché Territorial de la Ville de Rixheim.



SOUS-PREFECTURE

Point 13 de l'ordre du jour

17 AVR. 2024

Secteur Enseignement

Subvention au titre du plan numérique du Collège de Rixheim

DE MULHOUSE

Le plan numérique pour l'éducation vise à préparer l'école et la jeunesse aux enjeux d'un monde en transformation.

Lors de sa séance du 21 novembre 2022, le Comité Directeur a approuvé le projet de convention financière entre le Syndicat et la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), qui définit, pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025, les modalités d'acquisition, de mise à disposition et de financement de tablettes numériques pour le Collège de Rixheim.

Conformément à ladite convention,

LE COMITE DIRECTEUR

décide, **à l'unanimité** :

- d'allouer une subvention de 15.000,00 € à la Collectivité européenne d'Alsace, pour le compte du Collège Capitaine Dreyfus de Rixheim et au titre du plan numérique pour l'éducation,
- d'imputer la dépense correspondante à l'article 93221 (Collèges) / compte 657382 (Subventions de fonctionnement aux établissements publics divers) du budget 2024.-



Délibéré comme dessus.
Pour extrait conforme.
RIXHEIM, le 11 avril 2024



La Présidente :

A handwritten signature in purple ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by a cursive 'B' and 'E'.

Rachel BAECHEL

SOUS-PREFECTURE
17 AVR. 2024
DE MULHOUSE

Le Secrétaire de séance :

A handwritten signature in black ink, starting with 'P. W.' followed by a cursive 'H' and 'T'.

Patrice WINDHOLTZ

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le 24/04/2024